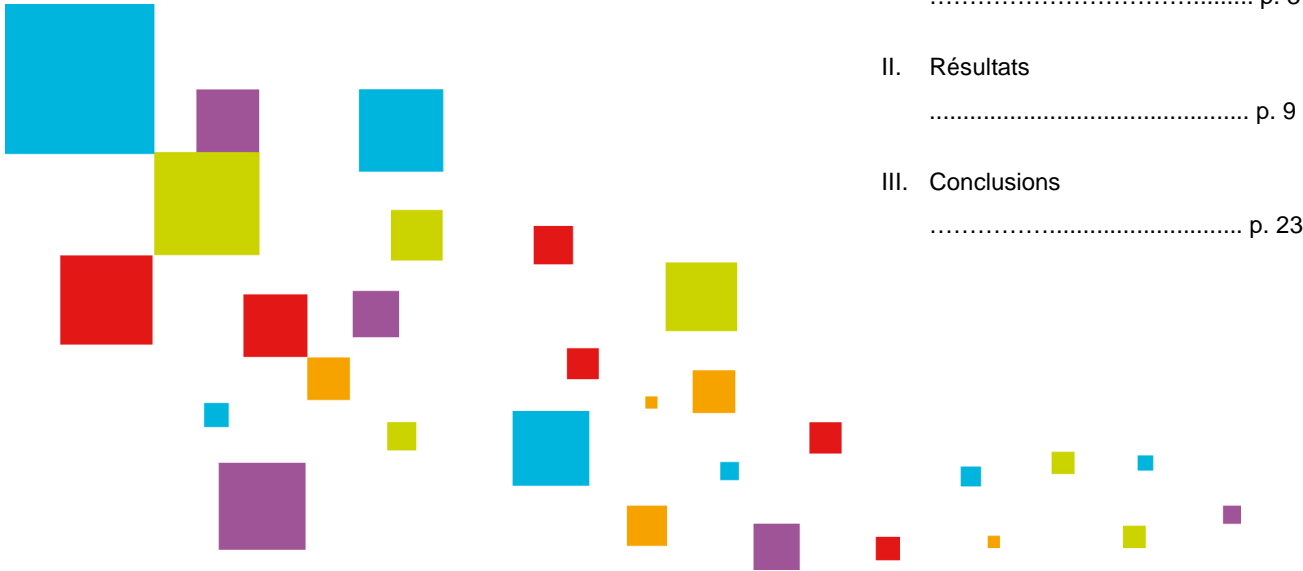


***Evaluation de l'appel à projets 2012
« Soutien aux initiatives
des jeunes de 11 à 17 ans »***

Rapport d'évaluation

Novembre 2013



I. L'appel à projet et les modalités d'évaluation	p. 3
II. Résultats	p. 9
III. Conclusions	p. 23

SOMMAIRE

1. L'appel à projets, le périmètre et la méthode de son évaluation	3
1.1. L'appel à projets « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans »	3
1.2. Périmètre et finalités du projet d'évaluation	4
1.3. Questionnement évaluatif.....	5
1.4. Méthode de l'évaluation	7
1.5. Mise en œuvre de l'évaluation	8
2. Les résultats de l'évaluation	9
2.1. Caractéristiques générales des projets.....	9
2.2. Localisation des projets et types de structures accompagnantes	10
2.3. Calendrier des projets	11
2.4. Financement des projets.....	12
2.5. Descriptif et caractéristiques définissant les projets (1/2).....	13
2.6. Réponse aux critères d'éligibilité des projets	15
2.7. Effets sur les jeunes	19
2.8. Effets sur les structures porteuses.....	21
2.9. Accompagnement au montage des projets.....	22
2.10. La communication	22
3. Conclusions de l'évaluation.....	23
3.1. Synthèse des résultats de l'évaluation.....	23
3.2. Propositions en vue d'une reconduction / évolution de l'appel à projets	24
ANNEXES	26

1. L'appel à projets, le périmètre et la méthode de son évaluation

1.1. L'appel à projets « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans »

Ce rapport d'évaluation porte sur l'appel à projets 2012 « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans » lancé conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département de Seine-Saint-Denis, formalisé par une convention signée par les deux parties. Il s'agit d'une expérimentation issue du constat d'une désaffection des structures d'accueil classiques par les jeunes adolescents, à partir de l'entrée au collège (12-13 ans).

L'appel à projets finance des projets construits par les jeunes et accompagnés par une structure porteuse, à vocation citoyenne et portant sur des thématiques diverses : culture, sport, éducation, citoyenneté et animation locale, développement durable, mobilité européenne, etc.

Les structures porteuses ont été identifiées par la CAF et le Département via leur réseau de partenaires : centres sociaux, réseau Envie d'agir, Bureaux et Points Information Jeunesse, etc.

1.1.1. Objectifs de l'appel à projet

Plusieurs documents contribuent à définir les objectifs de l'appel à projets :

- *Projet éducatif départemental (2012-2015)*
 - Favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté
- *Convention d'objectifs et de gestion de la CNAF (2009-2012)*
 - Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale en favorisant la structuration d'une offre d'accueil et de loisirs diversifiée et adaptée aux différentes tranches d'âge, notamment par le financement, à titre expérimental, de projets élaborés par les adolescents âgés de 11 à 17 ans
- *Courrier d'information CAF/ Département aux porteurs de projets (3 mai 2012)*

Il fixe les objectifs auxquels les projets doivent répondre :

- Favoriser leur autonomisation en les associant à l'évaluation des actions les concernant
- Susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation
- Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leurs expressions

Deux principes sous-jacents sont affirmés :

- Prendre en compte les attentes des jeunes
- Faire participer les jeunes et soutenir leurs initiatives

- *Convention de partenariat et de financement CAF / Département (2010-2012) et appel à projets « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans » (2012)*

Ils fixent les critères d'attribution des expérimentations :

Bénéficiaires :

Sont éligibles les projets proposés par des jeunes de 11 à 17 ans, résidant en Seine-Saint-Denis.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- être à l'initiative des jeunes ou les associer dès la phase d'élaboration
- s'appuyer sur un adulte référent (professionnel d'une structure ou association jeunesse, centre social...) chargé d'accompagner ou d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre du projet
- s'inscrire dans une dynamique partenariale
- faire l'objet d'une information auprès des familles

Critères de recevabilité :

Pourront être retenus les projets favorisant l'initiative, la prise de responsabilité, l'engagement et la citoyenneté, dans les domaines suivants :

- culturel
- sportif
- éducation
- démocratie participative
- développement durable
- mobilité européenne..., à l'exclusion des projets de solidarité internationale

Exclusion :

Ne pourront être retenus les projets de voyages ou séjours à caractère uniquement touristique, les projets s'inscrivant dans un cadre scolaire ou universitaire, les projets ayant un caractère commercial notoire, la participation à des compétitions sportives ou à des raids, la participation à des événements à caractère religieux ou confessionnels.

1.1.2. Moyens de l'appel à projets

Les modalités de financement sont définies par la Convention de partenariat et de financement :

- Une enveloppe globale de la CAF de 60 000 €, au départ à répartir sur les années 2010, 2011 et 2012, mais finalement intégralement dédiée à l'appel à projets 2012.
- Le montant de l'aide est fixé au maximum à 80 % du coût du projet et plafonné à 5 000 euros. Il est souhaité que les projets fassent l'objet d'un cofinancement ou de la participation (prêt de locaux, matériel...) d'un autre partenaire.
- Un accompagnement des demandeurs dans le montage du projet par le Département et la CAF : information, conseil, remise des formulaires à compléter, orientation vers des partenaires financiers, etc.

1.2. Périmètre et finalités du projet d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble du dispositif, et non sur les projets pris séparément. Il s'agit en effet d'évaluer les effets du dispositif dans sa globalité sur les jeunes de 11 à 17 ans, porteurs de projets.

La convention de partenariat et de financement « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans » signée entre la CAF et le Département s'achève fin décembre 2012.

L'évaluation a vocation à proposer à la CAF et au Département des éléments d'analyse sur l'expérience de l'appel à projets 2012 en vue de décider des conditions de mise en œuvre du projet en cas de reconduction.

La convention 2010-2012 prévoit une évaluation du dispositif, concernant :

- « *l'accompagnement des porteurs de projet*
- *les modalités de sélection des projets*
- *l'adéquation entre l'enveloppe et les besoins identifiés sur le département*
- *la réponse du dispositif aux besoins du territoire »*

D'une part, il s'agit, pour le Département et la CAF, de **mesurer l'efficacité du dispositif**, c'est à dire les effets prévus et imprévus des projets mis en œuvre **au regard des objectifs fixés initialement dans la convention**, sur les jeunes de 11 à 17 ans, notamment en termes de responsabilisation et d'implication dans la vie citoyenne. L'évaluation doit notamment **interroger la pertinence du dispositif** (public ciblé, thématique retenue, nombre de personnes touchées, structures porteuses, etc.) **au regard des besoins exprimés** sur le territoire pour les jeunes de 11-17 ans et pour l'ensemble des habitants de la Seine-Saint-Denis. Elle doit également **interroger la capacité du dispositif à faire émerger des réponses nouvelles**, face au constat partagé par les deux institutions d'une désaffection des jeunes de cette tranche d'âge pour les dispositifs classiques.

D'autre part, l'évaluation **s'interroge sur la cohérence du dispositif**. Il s'agit d'analyser l'adéquation entre l'appel à projet tel qu'il a été conçu (critères d'attribution, modalités de financement) et ses objectifs. Une attention particulière est également portée sur la **mise en œuvre de l'appel à projets**, notamment sur le partenariat CAF- Département, le dialogue entre les deux partenaires, le rôle de chacun dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'appel à projet.

L'évaluation doit pour cela **collecter le point de vue des bénéficiaires, des porteurs de projet, des accompagnateurs dans les structures, de la CAF et du Département** sur les effets induits par le dispositif, sur les objectifs de l'appel à projet, sur l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif, l'accompagnement du Département et de la CAF dans le montage des projets, sur les difficultés rencontrées par les jeunes et de la structure porteuse dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

1.3. Questionnement évaluatif

1.3.1. Critères et modalités de sélection des projets

- Comment les structures ont-elles été identifiées (mode de communication de l'appel à projets, promotion du dispositif auprès des partenaires) ? L'identification des structures a-t-elle été effectuée sur la base du réseau CAF et du réseau Département ? Aurait-on pu identifier d'autres structures et sur quelle base ? Des structures se sont-elles manifestées sans avoir été directement informées par le Département ou la CAF ? Si oui, par quels moyens ont-elles eu l'information ?
- Les critères de sélection ont-ils été respectés ? Comment les projets ont-ils répondu aux attendus de l'appel à projets :
 - être à l'initiative des jeunes ou les associer dès la phase d'élaboration
 - s'appuyer sur un adulte référent (professionnel d'une structure ou association jeunesse, centre social...) chargé d'accompagner ou d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre du projet
 - s'inscrire dans une dynamique partenariale
 - faire l'objet d'une information auprès des familles
 - favoriser l'initiative, la prise de responsabilité, l'engagement et la citoyenneté, dans les domaines suivants : culturel, sportif, éducatif, démocratie participative, développement durable, mobilité européenne (à l'exclusion des projets de solidarité internationale)
 - Projets exclus : projets de voyages ou séjours à caractère uniquement touristique, projets s'inscrivant dans un cadre scolaire ou universitaire, projets ayant un caractère commercial notoire, participation à des compétitions sportives ou à des raids, participation à des évènements à caractère religieux ou confessionnels.

- Le projet a-t-il été élaboré sur la base d'un diagnostic ? Sur quels constats le projet a-t-il été construit ?
- Quels ont été les critères effectifs de sélection ? Lesquels ont été prédominants dans le choix ? Leur définition a-t-elle fait l'objet d'un travail préalable entre la CAF et le Département ? Sont-ils partagés par les deux partenaires ? Sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés par l'appel à projet ?
- Quelles différences et points communs entre les projets des deux dispositifs ? Les jeunes passent-ils des expérimentations CAF à Plus citoyens, ce qui pourrait montrer une prise d'autonomie leur permettant de monter des projets hors structure ?

1.3.2. Réponse aux besoins des structures

- Quels sont les moyens et sources de financement des projets ? Quelles difficultés sont rencontrées par les porteurs de projets pour trouver des sources de financement ? Le montant de la subvention CAF est-il adapté aux besoins des structures ? Quelles conséquences de l'offre de subvention proposée sur les candidatures reçues ?
- Quels est le profil des structures porteuses et de l'accompagnateur ? Le projet entre-t-il dans leur champ d'intervention habituel ? Ont-elles déjà accompagné ce type de projet ?
- L'appel à projets a-t-il permis de faire émerger de nouvelles offres, innovantes et répondant aux objectifs, sur les temps périscolaires et extrascolaires ?

1.3.3. Réponse aux besoins des jeunes et effets des projets

- Quelle valeur ajoutée du dispositif par rapport à la désaffectation des jeunes de 11 à 17 ans pour les structures et dispositifs classiques ?
- Quels effets des projets au regard des objectifs de l'appel à projets ? Quels freins et quels leviers ?
 - Prendre en compte les attentes des jeunes
 - Faire participer les jeunes et soutenir leurs initiatives
 - Favoriser leur autonomisation en les associant à l'évaluation des actions les concernant
 - Susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité
 - Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et citoyenne et la responsabilisation

1.3.4. Accompagnement des porteurs au montage des projets

- Quel accompagnement effectif du Département et de la CAF dans le montage et la mise en œuvre des projets (avant la sélection et après la sélection pour les projets retenus, notamment dans la valorisation des projets auprès des publics) ? Quelles difficultés des structures dans la constitution des dossiers, le montage du projet : les structures et l'accompagnateur disposent-ils des compétences nécessaires au montage, au pilotage et au suivi de tels projets ?
- Quelle perception par les structures porteuses du rôle joué par le Département et la CAF dans l'accompagnement : permettent-ils de répondre à leurs attentes en termes de montage administratif, technique et financier des projets ? La réponse aux besoins en accompagnement révèle-t-elle des besoins en formation des accompagnants dans le montage de ce type de projets ?

1.3.5. Partenariat CAF / Département

- Quelle implication respective de la CAF et du Département dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'appel à projet ? Quels échanges et modalités de travail entre les deux partenaires ? Ces modalités de travail sont-elles cohérentes ?
- Cet appel à projets conjoint a-t-il contribué à améliorer le partenariat CAF / Département sur la jeunesse, y compris sur d'autres dossiers ?

1.4. Méthode de l'évaluation

L'évaluation de l'appel à projets « Soutien aux initiatives des jeunes de 11 à 17 ans » doit se concevoir à deux niveaux :

- une approche analytique des projets : pour caractériser leur diversité (type de structure, thématiques, méthodes d'implication des jeunes, etc.) et envisager les effets de chacun d'entre eux sur les jeunes participants ;
- un examen du dispositif considéré dans son ensemble : pour analyser les modalités de sélection des projets, l'accompagnement des porteurs et le partenariat CAF/Département.

Elle prend en compte les points de vue de l'ensemble des principales parties prenantes du dispositif : référents du projet de la CAF et du Département, accompagnants, jeunes participants.

Il s'agit d'une évaluation *ex post*, à l'issue de la mise en œuvre de l'appel à projets et des projets, qui s'appuie sur des outils de collecte d'information construits en amont permettant de mutualiser l'information tout au long de la conduite de l'appel à projets.

L'évaluation s'appuie en particulier sur plusieurs procédés méthodologiques :

- l'analyse de documents présentant les objectifs et modalités de mise en œuvre du dispositif et des projets (convention CAF / Département, texte de l'appel à projets, projets soumis par les porteurs) ;
- l'analyse d'un tableau de suivi des projets déposés, de l'accompagnement apporté par le Département et des motifs de sélection ;
- un questionnaire d'évaluation des projets soumis par le Département et renseigné par les accompagnants, qui devront apporter des éléments d'information et d'analyse ;
- plusieurs réunions de travail avec l'équipe projet CAF – Département, pour l'approfondissement des constats et le recueil de leur appréciation du dispositif.

Tableau de suivi des projets

Elaboré sous forme de tableau, il a pour fonction de capitaliser l'information sur les projets déposés, l'accompagnement apporté par le Département et les motifs de sélection. Il constitue un outil de suivi utile à la fois à l'évaluation et à la gestion administrative de l'appel à projets. Pour chaque projet doivent être renseignés les items suivants :

- Nom de la structure, coordonnées du destinataire de la notification, statut de la structure accompagnante (BIJ/PIJ, centres sociaux, associations...), structure pré-identifiée ou non
- Intitulé du projet, motif d'exclusion le cas échéant, action nouvelle ou pré-existante, descriptif (constats, objectif(s), etc.), thématique(s), calendrier du projet
- Nombre des jeunes associés à l'élaboration du projet, âge des jeunes associés à l'élaboration du projet, nombre de personnes touchées (préciser si public d'une représentation)
- Réponse aux critères : « dimension citoyenneté, initiative, responsabilité, etc. », « répondant à un besoin formulé », « projet à l'initiative et associant les jeunes », « qualification et expérience des accompagnants », « inscription dans le tissu local », « information des familles » ;

- Lieu, couverture géographique
- Objet de la demande d'accompagnement, informations demandées, difficultés rencontrées, accompagnement par le Département avant et après le dépôt
- Projet déposé / non déposé ; date de dépôt du dossier ; coût total du projet ; montant de la subvention demandée en euros et en % du coût total ; autres sources de financement
- Avis commission d'attribution, motifs, montant de la subvention accordée, date de passage en CP, date de paiement

Questionnaire d'évaluation des projets

Renseigné par les accompagnants de chaque projet, le questionnaire contient une partie descriptive axée sur les réalisations et les participants au projet :

- description du projet : thématique, nombre et objet des séances de travail, productions, restitutions, etc.
- participants : âge, sexe, lieu d'habitation, etc.

Une seconde partie analytique permet d'exposer la perception des porteurs de projets (structures) sur la mise en œuvre de l'appel à projets ainsi que les effets de manière qualitative :

- perception de l'accompagnement offert par le Département
- perception des modalités de financement de l'appel à projets
- caractère innovant de la démarche
- accompagnement des jeunes en position de porteurs de projet, leviers et freins
- adhésion et participation effective des jeunes au projet
- effets en termes d'autonomisation, de prise de responsabilité, d'intégration et d'apprentissage de la vie sociale et citoyenne, etc., leviers et freins

Le renseignement du questionnaire repose en partie sur l'évaluation qualitative réalisée par les porteurs de projet de la structure auprès des jeunes porteurs de projet.

1.5. Mise en œuvre de l'évaluation

Instance de suivi et de pilotage

- L'équipe projet composée du SPGE / DSOE (chargés d'évaluation), qui l'anime, ainsi que du SPEJ / DEJ et du service des relations avec les partenaires de la CAF. Elle fait office d'instance de suivi et de pilotage.

Implication des services du Département et de la CAF

- Le SPGE / DSOE anime la démarche d'évaluation et produit les éléments d'évaluation : capitalisation et traitement des éléments de bilan (tableau de suivi et questionnaire d'évaluation des projets) ; élaboration des outils d'évaluation et supports d'échange, production des analyses, rédaction du rapport d'évaluation ; valorisation de l'évaluation.
- Le SPEJ / DEJ du Département de Seine-Saint-Denis et le service des relations avec les partenaires de la CAF sont représentés dans l'instance de suivi et de pilotage. Ils sont garants de l'implication des acteurs en interne et de leur appropriation de la démarche, et contribuent à l'analyse.
- Le SPEJ / DEJ renseigne le tableau de suivi des projets, en tenant compte notamment des informations recueillies par le service référent de la CAF.

2. Les résultats de l'évaluation

Les résultats présentés dans ce rapport résultent de l'analyse d'éléments issus de plusieurs sources :

- les caractéristiques des projets tels qu'ils sont présentés dans leur dossier de réponse à l'appel à projets : localisation, thématique, réponse aux critères définis, calendrier, etc.
- le tableau de suivi des projets
- les questionnaires d'évaluation.

Notons que les questionnaires d'évaluation ont été renseignés par 8 porteurs de projets sur les 14 projets soutenus. Plusieurs raisons peuvent expliquer le non retour de certaines structures :

- le décalage dans le temps des différents projets, qui fait que plusieurs projets étaient terminés depuis plusieurs mois au moment de l'envoi des questionnaires d'évaluation
- le fait que les modalités d'évaluation aient été définies après la sélection des projets, et n'ont donc pas été posées comme condition de départ
- le manque d'expérience de ce type de démarche (tant l'appel à projets lui-même que son évaluation) pour certaines structures, en particulier les plus petites d'entre elles qui sont les moins professionnalisées.

2.1. Caractéristiques générales des projets

- 14 projets ont été soutenus sur 18 présentés
- 9 projets constituaient des actions nouvelles, 5 projets préexistaient

Nombre de personnes concernées

- 221 jeunes porteurs de projets au total : de 2 à 37 selon les projets, 16 en moyenne. Il convient de noter que le niveau d'implication varie selon les jeunes considérés comme porteurs du projet. Des précisions pourraient être apportées par la suite de la part des pilotes de l'appel à projets sur la notion de porteur de projets et sur leurs attentes à cet égard.
- Plusieurs centaines de personnes a priori touchées indirectement par l'action : de 7 à 200 selon les projets. Il s'agit de personnes participant à des activités d'animation locale, des manifestations ou représentations mises en place dans le cadre des projets.

Tranches d'âge concernées

- 3 projets sur 14 concernent des jeunes de 11 à 14 ans
- 6 projets concernent des jeunes de 14 à 17 ans
- 5 projets se situent sur des tranches d'âge plus larges (de 11, 12, ou 13 à 17 ans)

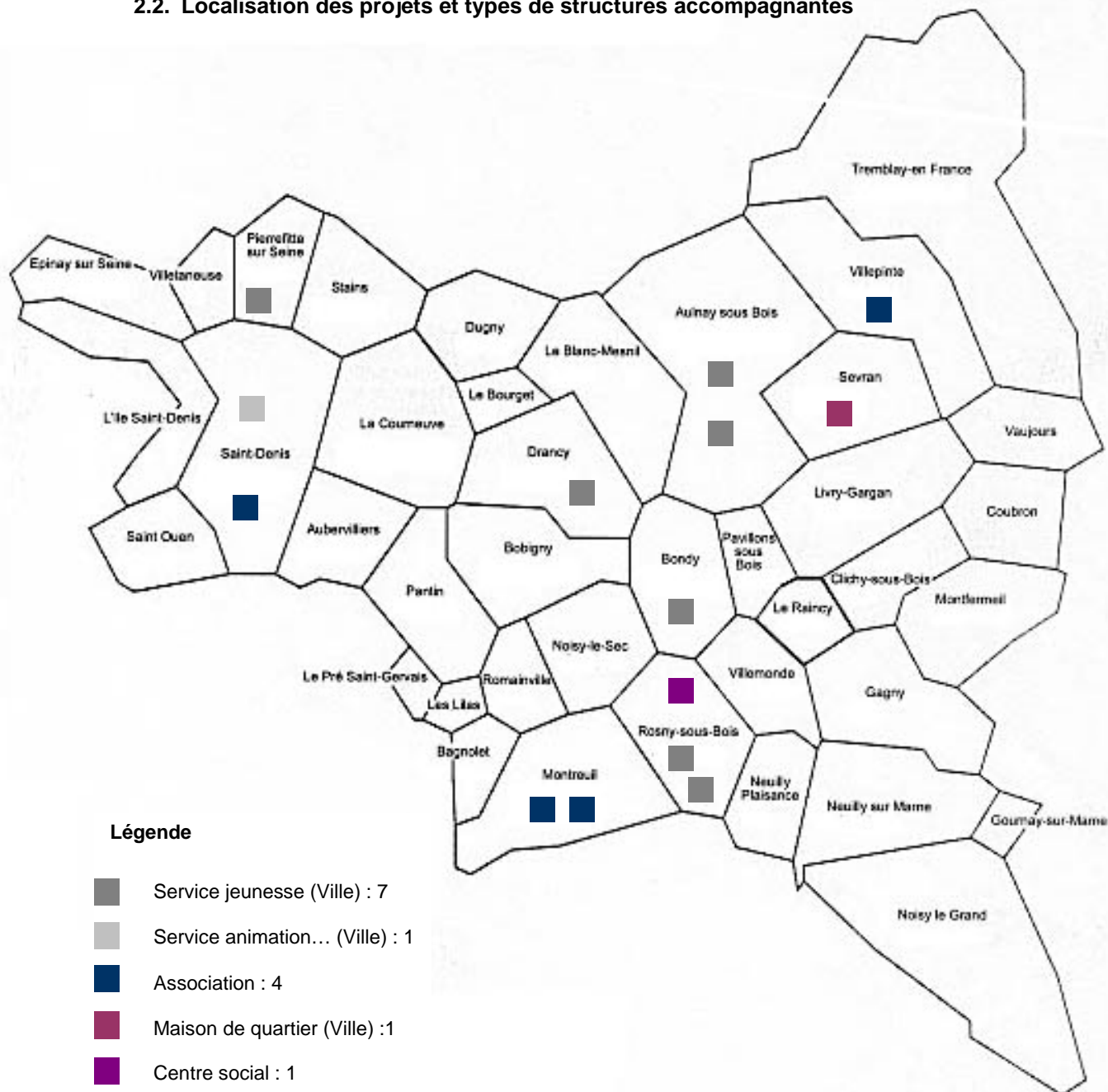
Au final, les projets ont davantage concerné des jeunes entre 14 et 17 ans, ce qui répond aux objectifs de l'appel à projets fondé sur le constat d'une désaffection des jeunes à partir du passage au collège vis-à-vis de l'offre des structures concernées.

Projets rejetés

Sur les 4 projets rejetés :

- Un projet de web radio : un projet similaire est soutenu sur le même territoire, et deux projets proposés par le même service jeunesse sont soutenus dans le cadre de l'appel à projets.
- Un projet d'échanges interculturels : il était soutenu dans le cadre d'un autre appel à projets de la CAF.
- Un projet de mise en place de jeunes délégués d'antennes jeunesse municipales : il associait peu les jeunes à son élaboration, et le présent appel à projets soutient un projet connexe de conseil municipal des jeunes.
- Un projet d'éducation au sport : il associait peu les jeunes à son élaboration, et il existe d'autres sources de financement pour ce type de projets (réussite éducative).

2.2. Localisation des projets et types de structures accompagnantes



Concernant la localisation des projets, les pilotes s'accordent sur le fait qu'il conviendra à l'avenir de s'assurer d'une bonne répartition géographique, notamment à **porter une attention particulière au quart sud-est du Département**, où aucun projet n'est soutenu. Or selon certains acteurs, ce déficit se retrouve sur les actions éducatives ou associatives soutenues par le Département en général.

Les types de structures accompagnantes sont très diversifiés : services municipaux, centres sociaux, maisons de quartier, associations plus ou moins professionnalisées... Leur répartition correspond au ciblage de la communication réalisé par les pilotes sur les services municipaux de la jeunesse et les centres sociaux. Les relais ont été faits par les services jeunesse, permettant d'impliquer plusieurs associations. **Dans le cas d'une reconduction de l'appel à projets, la communication devrait être plus large** et pourrait se faire via des canaux tels que le site internet et le site de la coopération territoriale du Département, ou par un outil de communication propre aux actions jeunesse commun à la CAF et au Département, en projet.

2.3. Calendrier des projets

		Automne 2011	Hiver 2011	Printemps 2012	Eté 2012	Automne 2012	Hiver 2012	Printemps 2013	Eté 2013
Londres 2012 "autour des JO"	Rosny-sous-Bois								
Reporters en Europe	Rosny-sous-Bois								
"Vis ta ville" Hip Hop et culture urbaine	Pierrefitte-sur-Seine								
La citoyenneté en quatre langues	Bondy								
Journée prévention routière	Aulnay-sous-Bois								
Défi à Tabarly	Aulnay-sous-Bois								
Conseil consultatif des jeunes	Drancy								
Conseil municipal des jeunes habitants	Saint-Denis								
Du rêve à la réalité	Montreuil								
Plaine d'Eté	Saint-Denis								
Multisports jeunes en situation de handicap	Villepinte								
La Gazette des Grands Pêcheurs	Montreuil								
Radio Marnaudes	Rosny-sous-Bois								
Implication des jeunes dans le quartier	Sevran								

A noter :

- La plupart des projets (11/14) ont été conduits entre l'été et l'automne 2012, mais deux d'entre eux ont débuté dès l'automne 2011.
- Trois projets se déroulent sur une année : deux projets avaient débuté dès l'automne 2011, l'un a démarré à l'automne 2012.
- Les pilotes de l'appel à projets considèrent qu'il faudra à l'avenir être vigilant sur les délais de notification qui peuvent pénaliser les structures, en particulier les associations.

2.4. Financement des projets

Éléments chiffrés sur le financement des projets	
<i>Nombre de projets soutenus</i>	14 sur 18 présentés
<i>Coût total des projets soutenus</i>	168 862 €
<i>Total des subventions CAF</i>	60 000 €
<i>Soit en % du coût total des projets</i>	35,5 %
<i>Subvention minimum accordée</i>	1 600 €
<i>Subvention maximum accordée</i>	5 000 € (= plafond, accordé pour 7 projets)
<i>Part minimum de la subvention CAF</i>	13 %
<i>Part maximum de la subvention CAF</i>	73 %
<i>Autres sources de financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes 12 ▪ Autofinancement 6 ▪ Privé 2 ▪ Etat 1 ▪ Autres (Dons, sponsors, FFH, CNDS, Grajar) 5

A noter : le montant de la subvention accordée a presque toujours (sauf dans un cas) correspondu au montant demandé.

Selon les résultats de l'enquête auprès des porteurs de projets, 6 répondants sur 8 affirment que le montant de la subvention (maximum 80 % du coût du projet, plafonnée à 5 000 euros) a pu répondre à leurs besoins. Certains expliquent que les financements étant difficiles à trouver pour ce type de projet, le projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide obtenue, ou bien n'aurait pas pu avoir la même envergure.

Pour les porteurs de projets qui considèrent que l'aide n'était pas suffisante, cela est surtout dû au coût du matériel ou bien des voyages. Certains proposent que le plafond de la subvention soit réévalué en fonction de la nature et des spécificités des projets, ou bien du nombre de jeunes concernés, pour ne pas brider les jeunes dans leurs initiatives.

Par ailleurs, les problèmes de financements de projets ont parfois pu être accentués par les difficultés à mobiliser des financements complémentaires auprès d'autres partenaires. Si le tiers des structures interrogées affirme avoir pu trouver suffisamment de financements complémentaires, les deux tiers témoignent de difficultés, soit en raison des critères d'attribution (par exemple, pour les projets sportifs, ne permettant pas d'être financés sur leur dimension « citoyenne » ou « culturelle » ; ou bien pour des projets d'envergure intercommunale ou départementale, qui peuvent être rejetés par des municipalités), soit en raison d'une méconnaissance des partenaires adéquats.

2.5. Descriptif et caractéristiques définissant les projets (1/2)

Nom de la structure	Intitulé du projet	Descriptif (constats, objectif(s), etc.)	Caractéristiques définissant le projet
Mairie de Rosny-sous-Bois	Londres 2012 "autour des JO"	Projet autour des JO de Londres en plusieurs étapes : - mise en place d'ateliers radio - séjour de 5 jours à Londres et réalisation d'émissions sur le séjour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de projets culturels ou sportifs ▪ Expression publique / médias ▪ Mobilité européenne
Mairie de Rosny-sous-Bois	Reporters en Europe	Projet de réalisation de reportages sur des villes en Europe : - visite de sites emblématiques de l'UE - parution d'un magazine jeune consacré à l'Europe - mise en place d'une exposition sur la citoyenneté européenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ▪ Expression publique / médias ▪ Mobilité européenne
Mairie de Pierrefitte	"Vis ta ville": volet Hip Hop et culture urbaine	Accompagnement par la ville de la junior association qui met en place des projets autour de la culture hip hop : - mise en place d'ateliers hip hop - organisation d'un séjour thématique - restitutions danses à l'échelle municipale (fête de quartier, fête de fin de vacances...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation locale / vie de quartier ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels
Mairie de Bondy	La citoyenneté en quatre langues	Implication de quatre groupes de jeunes dans le montage d'un projet de découverte de la démocratie participative : - Visite de 4 capitales européennes dans le but de découvrir de nouvelles cultures. - Valorisation par la réalisation de reportages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ▪ Expression publique / médias ▪ Mobilité européenne
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Journée prévention routière	Projet portant sur la sensibilisation des 15-17 ans aux différents dangers liés à l'utilisation des deux-roues. L'investissement des jeunes seront notamment valorisés au travers de l'organisation d'un week end à Center Parc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de projets éducatifs
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Défi à Tabarly	Expérimentation autour de la place des filles à l'antenne jeunesse : nouvelles activités, organisation d'un séjour dans le sud de la France	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels
Mairie de Sevran	Implication des jeunes sevrans dans leur quartier	Animation en pied d'immeuble : notamment projet de fabrication d'une structure mini-golf mobile par les jeunes du quartier, projet vidéo à définir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation locale / vie de quartier ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels

Descriptif et caractéristiques définissant les projets (2/2)

Nom de la structure	Intitulé du projet	Descriptif (constats, objectif(s), etc.)	Caractéristiques définissant le projet
Mairie de Drancy	Conseil consultatif des jeunes	Mise en œuvre au sein du conseil consultatif de jeunes de divers projets sur 2012/2013 : - animation autour des jeux - le calendrier bio - le journal télé jeux "3 minutes chrono" - implantation de poubelles - manifestation "jeux de mots" - concours d'affiches - festival et concours BD - réalisation de courts métrages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ▪ Animation locale / vie de quartier ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels ▪ Elaboration de projets éducatifs ▪ Expression publique / médias
Mairie de Saint-Denis	Conseil municipal des jeunes habitants	Aide au fonctionnement du conseil municipal des jeunes : - apporter aux jeunes une meilleure connaissance civique - recueillir les perceptions des 11-14 ans sur les politiques de la ville - accompagner ses membres dans la réalisation de projets + Réalisation d'un journal trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ▪ Expression publique / médias
Red star club montreuillois	Du rêve à la réalité	Projet de départ en séjour à Lisbonne d'un groupe de jeunes et de parents, financé en partie via des actions de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels ▪ Animation locale / vie de quartier ▪ Mobilité européenne
Association Rackham (St-Denis)	Plaine d'Eté	Encadrement d'un groupe de jeunes sur un projet "multimédia" : film et interviews des jeunes du quartier durant les vacances + restitution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expression publique / médias ▪ Animation locale / vie de quartier
ADDASSEC (Villepinte)	Multisport pour jeunes en situation de handicap	Elaboration de plusieurs ateliers sportifs en direction d'une douzaine de jeunes handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de projets sportifs ou culturels
Sol Ci sport (Montreuil)	La Gazette des Grands Pêcheurs	Réalisation d'un journal (3 numéros) ayant pour but de valoriser l'implication multiforme des jeunes de différents quartiers de la SSD. Mise en œuvre d'ateliers presse et vidéo avec des groupes de 4 à 5 jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expression publique / médias
AGG (Centres culturels de Rosny-ss-Bois)	Radio Marnaudes	Création d'une radio de quartier. Plusieurs rubriques animées par les jeunes : interviews d'habitants, journal de quartier, programmation musicale...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expression publique / médias ▪ Animation locale / vie de quartier

2.6. Réponse aux critères d'éligibilité des projets

Les paragraphes suivants exposent la manière dont les projets répondent aux différents critères d'éligibilité énoncés par l'appel à projets.

2.6.1. 1^{er} critère : « Favoriser l'initiative, la prise de responsabilité, l'engagement et la citoyenneté, dans les domaines suivants : culturels, sportifs, éducatifs, démocratie participative, le développement durable, la mobilité européenne (à l'exclusion des projets de solidarité internationale) »

Un travail de catégorisation des projets a été réalisé à travers l'étude de leurs objectifs et de leur contenu (cf. supra, tableau « Descriptif et typologie des projets »). Il a permis d'analyser la manière dont les projets répondaient à ce premier critère, qui contribue à circonscrire l'éligibilité des projets sur le plan de leur vocation et des thématiques d'action. Ainsi 7 grandes caractéristiques qui traversent les différents projets ont été identifiées.

Le tableau suivant montre comment les projets répondent de différente manière à ce premier critère d'éligibilité :

Caractéristiques définissant les projets	Nombre de projets concernés	Commentaires
<i>Expression publique / médias</i>	8	Projets dans lesquels les jeunes participent à l'élaboration de journaux de quartier, documents audiovisuels (reportages, documentaires, JT), à l'animation de radios et webradios . Ils portent soit sur la vie de quartier ou la transmission d'une expérience particulière vécue à l'extérieure (les Jeux Olympiques, la visite de capitales européennes et leurs institutions, etc.).
<i>Animation locale / vie de quartier</i>	7	Projets qui se concrétisent par la mise en place d' activités à destination du quartier , la transmission d'informations sur la vie du quartier ou de la ville.
<i>Elaboration de projets sportifs ou culturels</i>	6	Projets sportifs et culturels élaborés par les jeunes porteurs de projets, à destination d'un collectif, d'un quartier ou pour eux-mêmes. Ain si ils peuvent être conçus comme une fin en soi ou comme un outil d'animation locale , et sont parfois le produit de l'activité de conseils de jeunes.
<i>Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie</i>	4	Les projets les plus marqués dans leur caractère citoyen . Deux d'entre eux sont des conseils (municipal ou consultatif) de jeunes dans lesquels s'exerce la citoyenneté de ceux-ci. Les deux autres projets, également caractérisés par la mobilité européenne (voir ci-dessous), consistent en la découverte de la citoyenneté telle qu'elle s'exerce dans d'autres pays.
<i>Mobilité européenne</i>	4	Projets qui incluent un voyage dans un autre pays européen .
<i>Elaboration de projets éducatifs</i>	2	Projets dont la vocation est de transmettre une connaissance à d'autres personnes.

Par le recoupement des caractéristiques des différents projets, on peut finalement les classer en catégories :

- **Conseils de jeunes** : Conseil consultatif des jeunes (Drancy), Conseil municipal des jeunes habitants (Saint-Denis)
- **Expériences européennes autour de la citoyenneté** : Reporters en Europe (Rosny), La citoyenneté en quatre langues (Bondy)

- **Projets sportifs et culturels** : Vis ta Ville (Pierrefitte), Du rêve à la réalité (Red Star), Multisport pour jeunes en situation de handicap (ADDASSECC), Défi à Tabarly (Aulnay)
- **Projets médias** : Plaine d'Eté (Rackam), Radio Marnaudes (AGG Rosny), La Gazette des Grands Pêcheurs (Sol Ci Sport), Londres 2012 "autour des JO" (Rosny)
- **Projets sportifs et culturels pour l'animation locale** : Implication des jeunes sevranaïses dans leur quartier (Sevran)
- **Projet éducatif sur la prévention des conduites à risques** : Journée prévention routière (Aulnay)

Les pilotes ont apporté plusieurs remarques à ces constats :

- Le caractère citoyen des projets est présent dans chacun d'entre eux. Au-delà des projets ayant pour objet l'apprentissage ou l'exercice de la démocratie locale et participative, c'est surtout le fait de partager une expérience, de ne pas réaliser un projet uniquement pour soi qui répond aux attentes des pilotes et qui répond à la dimension citoyenne attendue. C'est bien la démarche de construction collective d'un projet qui importe, plus que sa finalité (voyage, animation locale, etc.).
- La forte représentation des projets médias n'était pas attendue par les pilotes. Toutefois, ils constatent que ces outils favorisent l'implication des jeunes dans la construction de projets à caractère citoyen.
- La présence de projets de conseils de jeunes n'était pas attendue. Bien qu'ils répondent aux objectifs de l'appel à projets, les pilotes de l'appel à projets s'interrogent sur le soutien au simple fonctionnement de ces structures. Il leur importe surtout que ces instances fassent effectivement émerger des projets impliquant les jeunes dans leur élaboration.

2.6.2. 2^{ème} critère : « Etre à l'initiative des jeunes ou les associer dès la phase d'élaboration »

Le critère de l'association des jeunes à l'élaboration du projet a été le plus déterminant dans le choix des projets. La CAF et le SPEJ/DEJ ont donc été particulièrement attentifs à vérifier le respect par les porteurs de ce qui constitue l'essence de l'appel à projets.

Toutefois la présentation des projets par les porteurs et leurs accompagnants ne fait pas toujours ressortir de manière précise les modalités d'association des jeunes. La seconde partie de l'évaluation, via le questionnaire adressé aux structures accompagnantes, permettra d'analyser plus finement cette question.

Sur les 14 projets, 5 ont été strictement à l'initiative de tout ou partie du groupe de jeunes, tandis que 7 ont été impulsés par les structures en réponse à un besoin identifié, les jeunes prenant en principe toute leur part dans l'élaboration du projet. A noter le cas particulier des deux conseils de jeunes : l'initiative de la mise en place du conseil provient de la municipalité, mais les jeunes élus initient à leur tour des projets.

Les pilotes de l'appel à projets considèrent que les projets ont bien répondu aux objectifs en la matière mais que le mode d'association des jeunes à l'élaboration des projets demeure un point de vigilance. Ils souhaitent que les jeunes porteurs de projet soient associés le plus en amont possible. Toutefois ils tiennent à rester souples dans l'acceptation de ce critère.

L'enquête par questionnaire auprès des porteurs de projets nous permet de compléter cette analyse au regard des conditions effectives de réalisation des projets.

L'association des jeunes dans la phase d'élaboration des projets

L'ensemble des porteurs de projets interrogés affirment que les jeunes ont effectivement été associés à l'élaboration des projets. Cependant, cette « association » a pu prendre plusieurs formes : pour la majorité des projets, l'initiative a été pensée par la structure puis proposée aux jeunes (leur association à l'élaboration du projet s'effectuant dans un second temps), alors que pour une minorité de projets, les jeunes ont été à l'initiative du projet, de manière spontanée, ou en réponse à une sollicitation.

Dans le premier cas de figure (5 projets sur 8), la structure a présenté une idée de projet aux jeunes, ou bien un panel de propositions de projets. Les jeunes ont ensuite été associés à l'élaboration du projet de différentes manières : par des échanges sur la proposition, par un choix dans un panel de propositions, ou bien par des propositions d'activités et/ou de modalités dans le cadre du projet initial.

Dans le second cas de figure (3 projets sur 8), ce sont les jeunes qui ont sollicité la structure pour mener un projet dont ils ont eu l'initiative, soit dans le cadre d'une sollicitation de la structure, soit de manière spontanée. Ce type d'initiative n'est possible que lorsqu'un groupe de jeunes est déjà en lien avec la structure, et que l'opportunité d'exprimer leurs idées leur est donnée. A partir d'une première demande, souvent floue (voire irréaliste ?), les encadrants enclenchent un travail de définition du projet avec les jeunes, en fonction de sa faisabilité (technique, administrative, financière...) et au regard de la composition du groupe (âges, aspirations, capacités...).

Sur ce point, se pose la question de la manière dont la structure est entrée en contact avec les jeunes, ce qui est susceptible d'avoir une incidence sur le mode d'implication des jeunes à l'élaboration du projet. Cette question pourra être traitée plus précisément lors de l'évaluation en cas de reconduction de l'appel à projets.

Certains encadrants sont allés jusqu'à impliquer les jeunes dans la constitution des dossiers de demande de subvention, ou dans la définition des objectifs, publics visés, moyens humains, moyens financiers, partenaires, pour qu'ils puissent apprendre à mener des projets associatifs en autonomie par la suite.

Malgré l'idéal partagé par tous les porteurs de projets d'une association la plus grande possible des jeunes à l'élaboration des projets, la prise en compte de la parole et des initiatives des jeunes reste souvent conditionnée par leur faisabilité, limitée techniquement ou financièrement.

Pour la plupart des projets, il ne s'agit donc pas d'un « soutien aux initiatives » des jeunes au sens propre du terme, mais d'une proposition de projet élaborée par les encadrants puis réalisée par les jeunes.

L'association des jeunes dans la phase de conduite des projets

Les porteurs de projet notent que l'implication des jeunes dans la phase de conduite des projets est d'autant plus grande que le projet est à leur initiative. Cependant, même pour ceux qui ne sont pas à l'initiative des jeunes, ceux-ci ont été invités à choisir les modalités du projet (thématiques, destinations, modalités, activités, rendus...), et l'ont réalisé eux-mêmes, dans la mesure de leurs capacités, sous supervision des encadrants assurant une aide technique et un « cadrage » des projets pour les rendre réalisables.

Les porteurs de projets insistent sur l'importance d'impliquer les jeunes dans la réalisation concrète des projets, et de répartir les tâches de sorte que chaque participant puisse avoir une responsabilité dans la préparation ou la réalisation du projet, en fonction de ses appétences et de ses capacités.

Pratiques favorisant l'implication forte des jeunes dans les projets

L'enquête auprès des porteurs de projet a permis d'identifier plusieurs facteurs favorisant l'implication des jeunes dans la réalisation des projets :

- Les initiatives émanant directement et / ou spontanément des jeunes

- La place donnée aux initiatives des jeunes dans le projet, à leur parole, à leurs critiques et propositions, plus particulièrement lorsque ces paroles sont prises en compte et que le projet peut effectivement évoluer en fonction des idées des jeunes : « *C'est en leur laissant le plus de liberté possible dans le choix des sujets, la construction de leur plan de travail que nous réussissons à les garder mobilisés pendant six à sept mois autour d'un même projet* »
- Le contenu des projets : passions existantes (football...) ou révélées par les projets (radio...), possibilité de départ en séjours, possibilité de s'impliquer dans des projets qui permettent de se valoriser à l'extérieur de la structure (projets de médias...)
- La réalisation d'un rendu, d'une restitution (exposition, livret, soirée de bilan, objet...), permettant aux jeunes de constater le résultat concret de leurs efforts, et de valoriser leurs actions
- Les responsabilités et l'autonomie des jeunes dans le cadre du projet : les jeunes sont davantage impliqués lorsqu'ils se sentent utiles, responsables d'une action, et que les porteurs de projet leur font confiance
- La possibilité de pérenniser les projets, de les faire évoluer ou se développer l'année suivante.

2.6.3. 3^{ème} critère : « *Implication des familles* »

L'implication des familles dans les projets se fait avant tout via des rencontres d'informations, organisées dans 10 cas sur 14. On note également 6 projets pour lesquels les parents sont invités à des représentations ou manifestations liées au projet. Dans de rares cas (ex : Red star), les familles ont directement contribué à la réussite du projet, et ont permis de rapprocher les parents des structures, ce qui peut favoriser leur implication dans ce type de projets à plus long terme. Ces pratiques sont à valoriser.

2.6.4. 4^{ème} critère : « *S'appuyer sur un adulte référent (professionnel d'une structure ou association jeunesse, centre social...) chargé d'accompagner ou d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre du projet* »

Sur ce point, les compétences et l'expérience des accompagnants apparaissent hétérogènes :

- dans 10 cas sur 14, ceux-ci ont attesté d'une formation qualifiante et / ou d'une expérience forte dans le domaine
- dans 4 cas, une expérience faible, pas de qualification particulière ou a minima (BAFA).

L'enquête auprès des porteurs de projets démontre que la grande majorité des encadrants avait déjà une expérience de ce type de projet, au sein de la structure d'accueil ou bien d'une autre structure. Cependant, dans certains cas, l'encadrement des jeunes a été confié à des personnes en service civique, ayant peu d'expérience professionnelle.

Notons que l'appel à projets n'exprimait pas d'attente stricte sur ce point. Les pilotes considèrent que requérir une formation qualifiée dans tous les cas empêcherait certaines associations non professionnelles de mener ce type de projets.

Dans le cadre de la conduite des projets, les encadrants définissent leur rôle comme un rôle de « supervision » ou « d'organisation » ; ils insistent sur la présence nécessaire d'un adulte pour confronter les idéaux initiaux à leur faisabilité, et pour apporter un support technique aux jeunes (demande de subvention, recherche de partenaires, expertise sur le contenu du projet...).

Les difficultés rencontrées par les porteurs de projets sont liées aux innovations dans la forme des projets eux-mêmes (l'implication et la participation des jeunes, de l'élaboration du projet à sa réalisation) et dans le contenu des projets (médias, voyages...), parfois plus complexes à réaliser.

Elles sont aussi, dans la moitié des cas, de nature administrative et financière, ce qui témoigne d'une expérience limitée des porteurs de projets. Ainsi, certains encadrants interrogés souhaiteraient bénéficier d'une formation, principalement concernant les aspects financiers (connaissance des partenaires potentiels, des aides mobilisables, des conditions d'attribution, du montage des budgets...).

2.6.5. 5^{ème} critère : *Dynamique partenariale*

La lecture des dossiers de présentation des projets a mis en avant l'effort d'un partenariat des structures accompagnantes avec de multiples partenaires locaux dans 10 cas sur 14 : service municipal de la jeunesse, associations, maisons de quartier, centres sociaux, centres de loisirs, collèges, etc. Dans les 4 autres cas, le partenariat se fait a minima : des associations porteuses travaillent en lien avec le service jeunesse de la ville ; le service jeunesse quand il est accompagnant travaille avec les autres structures municipales.

Lorsque le projet est porté par un service jeunesse, on considère que celui-ci constitue une composante à part entière de la politique menée envers les jeunes. Dans 5 cas, les associations porteuses se sont concertées avec le service jeunesse pour l'élaboration du projet, tandis que dans 3 cas le projet a été initié via une concertation large avec les acteurs locaux municipaux et associatifs, sur la base d'un constat partagé.

2.7. Effets sur les jeunes

S'il est difficile d'objectiver les effets de ces projets sur les participants, les porteurs de projets (structures) identifient un certain nombre d'impacts sur les jeunes.

2.7.1. *Susciter leurs initiatives*

Ouvrir la possibilité aux jeunes de proposer spontanément des projets a suscité leurs initiatives et leur a permis de formuler leurs envies sous la forme de projets concrets. La prise en compte et la valorisation de leurs idées et de leurs propositions par les encadrants permet aux jeunes de donner de la valeur à leurs propositions et de stimuler leur implication, en constatant qu'elles peuvent être réalisables.

Cet effet est conditionné par la mise en place de réelles ouvertures aux initiatives des jeunes de la part des porteurs de projets, à travers la mise en place de temps et de lieux d'échanges, et à travers une posture d'écoute et de valorisation de la parole et des idées des jeunes. Ainsi certains porteurs de projets expliquent que lorsque les jeunes sont trop nombreux, la place donnée à l'expression de chacun est réduite, ce qui ne donne pas à tous la place suffisante pour se sentir autorisés à exprimer des idées. Dans le même sens, certains porteurs de projets considèrent que lorsque les projets sont préalablement trop cadrés, l'intérêt des jeunes est moins grand et qu'ils prennent moins d'initiatives.

Les projets pour lesquels l'initiative initiale n'émanait pas des jeunes permettent aussi de susciter des initiatives, dans la mesure où ils peuvent stimuler les envies des jeunes en leur montrant qu'il est possible de réaliser des projets qui correspondent à leurs passions, et qui peuvent être ambitieux.

Cette appréhension du « réalisable » n'est possible que dans la mesure où un accompagnement et des outils sont mis à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent effectivement réaliser leurs projets. En effet, pour les projets nécessitant d'importants moyens techniques ou financiers, les possibilités restreintes des structures peuvent limiter l'engouement des jeunes.

2.7.2. *Favoriser leur prise de responsabilité*

Les porteurs de projets notent que ce type de projets permet de valoriser les capacités des jeunes, en leur confiant des responsabilités concrètes, et en leur faisant confiance dans la réalisation des projets. Cette responsabilisation des jeunes est d'autant plus grande lorsque la répartition des tâches permet à chaque jeune d'avoir un périmètre de responsabilité au sein du projet, dans une autonomie relative. Selon les porteurs de projets, la volonté d'indépendance et d'affirmation des jeunes vis-à-vis des adultes renforce et favorise cette envie de prendre des responsabilités.

Les points de vigilance évoqués par les encadrants sont principalement liés à la nécessité « d'encadrer les débordements », de former les jeunes en amont, et de répartir les tâches de manière équitable et de sorte que chacun puisse être valorisé dans sa réalisation.

2.7.3. Favoriser leur autonomisation en les associant à l'évaluation des actions les concernant

Seule une minorité de porteurs de projets a organisé un véritable bilan avec les jeunes, mais la majorité affirme avoir intégré dans la conduite du projet des espaces pour « débriefier » au fur et à mesure – parfois à chaque étape du projet.

Ces pratiques « d'évaluation » ou de bilan permettent aux jeunes de prendre du recul sur le projet, sur ses limites, et de formuler des critiques constructives, donc de participer à créer des conditions de réalisation de projets en autonomie par la suite.

On note aussi que ces pratiques de bilans favorisent l'envie de mener de nouveaux projets, en mettant l'accent sur les lacunes et en envisageant des possibilités d'amélioration ou de développements plus approfondis.

Certains porteurs de projets mentionnent cependant que pour les plus jeunes des participants, la prise de recul sur l'action entreprise est plus difficile.

2.7.4. Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société

Les porteurs de projets mentionnent plusieurs éléments constitutifs de ce type de projets permettant de contribuer à « l'épanouissement » et à « l'intégration dans la société » des jeunes participants :

- le fait d'être engagé dans un projet collectif, d'apprendre à agir avec d'autres dans un collectif hétérogène, à s'intégrer dans un groupe, à respecter les autres ;
- la dimension intergénérationnelle de certains projets (lien avec les familles, rapports avec « l'extérieur » de la structure...);
- une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel ;
- la découverte de nouveaux lieux (quartiers, villes, pays...);
- l'apprentissage de nouveaux outils, méthodes, connaissances... ;
- la construction d'un esprit critique (rapport aux médias, déconstruction de stéréotypes...);
- la valorisation des jeunes, de leurs capacités, de leurs initiatives, à rebours des préjugés dont ils peuvent être victimes (ex : « jeunesse à problèmes »).

Ces éléments étant conditionnés par la possibilité pour les jeunes de trouver leur place au sein du groupe et du projet, et d'être écoutés et valorisés dans ce qu'ils proposent ou réalisent.

2.7.5. Des effets à long terme ?

Afin d'attribuer au dispositif des effets futurs sur les jeunes, un recul supplémentaire serait nécessaire. Néanmoins, les porteurs de projets affirment, dans la majorité des cas, que la participation des jeunes au projet a pu contribuer à leur donner les moyens ou l'envie de porter des projets en autonomie dans le futur.

Ainsi, plusieurs porteurs de projet mentionnent qu'à travers le projet réalisé, les jeunes ont pu acquérir les compétences nécessaires à leur implication dans une association, voire à la création d'une junior association (montage de dossiers de subvention, contacts avec des partenaires, élaboration d'un projet, recherche de financements...): « Ils ont appris à nos côtés toute la complexité du montage de projet ».

On peut aussi noter qu'à travers cette expérience, les jeunes qui ne connaissaient pas la structure avant le projet auront identifié des interlocuteurs, des aidants potentiels, des structures ressources, pour la réalisation éventuelle de futurs projets en autonomie.

Dans certains cas, c'est la formation d'un collectif de jeunes, dans le cadre du projet, qui peut favoriser leur envie de créer des choses ensemble à l'avenir. Pour certains projets, la possibilité est aussi offerte aux jeunes de continuer le projet entrepris avec l'aide de la structure en autonomie, à long terme (exemple de l'émission de radio).

Pour le moins, le projet aura été l'occasion de prouver aux jeunes que la réalisation de leurs initiatives est « possible », même quand elles sont ambitieuses et nécessitent de mobiliser des moyens importants sur une longue période, ce qui peut les inciter à se projeter dans de nouvelles initiatives : « *Ils ont compris que quand on veut, on peut, en s'en donnant les moyens.* »

2.8. Effets sur les structures porteuses

2.8.1. Une ouverture à de nouveaux publics ?

A travers l'appel à projet, la quasi-totalité des structures participantes interrogées ont eu l'opportunité de travailler avec des jeunes qui ne la fréquentaient pas auparavant (une dizaine / quinzaine en moyenne). Dans certains cas, le projet a permis de nouer des liens au-delà des participants, avec leurs familles ou avec les habitants du quartier (pour les projets de médias par exemple).

Les structures participantes ont donc gagné en notoriété, et sont davantage identifiées en tant qu'accompagnatrices potentielles pour des projets à venir.

2.8.2. Des innovations dans la manière de travailler avec les jeunes ?

Si la plupart des porteurs de projets interrogés avaient déjà mené ce type de projet auparavant, le cadre de l'appel à projets les a souvent poussés à innover en termes de participation et d'association des jeunes à l'élaboration et à la conduite des projets. Dans certains cas, c'est le fait de travailler avec les familles qui a pu constituer une innovation – ou encore, le contenu du projet proposé par les jeunes, parfois inattendu et non expérimenté.

La réflexion menée pour impliquer davantage les jeunes dans les projets, ou mieux prendre en compte leurs paroles et leurs initiatives peut avoir des effets à plus long terme, sur les méthodes de travail de ces structures. Certains porteurs de projets ont compris à cette occasion qu'il était possible de responsabiliser davantage les jeunes, de leur faire confiance et de prendre au sérieux leurs propositions, ou encore, de se mettre davantage en retrait en tant qu'encadrants : « *Ça nous a permis de bien réfléchir à la place des jeunes dans les projets et à leur implication* ».

2.8.3. Quelles suites pour ces projets ?

Dans un certain nombre de cas, des suites sont prévues aux projets menés : soirées de bilans, reconductions des actions l'année suivante, suites des actions non menées à terme, développement plus approfondi du projet... Certains projets ont été pensés à long terme dès leur élaboration : ils se pérennisent avec le même groupe (accompagné, ou en autonomie), ou bien sont réappropriés par de nouveaux participants l'année suivante.

Certains porteurs de projets affirment que l'expérience du projet a donné de nouvelles idées aux jeunes, qui les sollicitent davantage pour les réaliser. Dans d'autres cas, les nouvelles initiatives des jeunes sont potentiellement attendues, en vertu de l'identification de la structure, de la dynamique de groupe ou bien des liens créés avec les participants. Ainsi, certains groupes de jeunes ont prévu de mener de nouveaux projets l'année suivante.

On peut aussi parler, dans une certaine mesure, d'effets de « transfert » des jeunes sur d'autres projets de la structure, lorsque cette expérience les a aidé à identifier la structure et l'ensemble des projets qu'elle accompagne, ou bien leur a prouvé que leurs idées étaient prises en compte, et réalisables avec l'appui des encadrants.

Au final, se pose la question d'une éventuelle réorientation de la politique des structures vers une plus grande co-construction des projets avec les jeunes, et des conditions (financières, formation, politique municipale ou des autres financeurs, etc.) nécessaires à cette réorientation. Cette question pourrait être posée plus directement lors de l'évaluation en cas de reconduction de l'appel à projets.

2.9. Accompagnement au montage des projets

L'accompagnement prévu dans le cadre de l'appel à projets était essentiellement d'ordre administratif.

- **3 projets** ont fait l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement par la CAF ou le Département avant dépôt du dossier de demande de subvention, à la demande de la structure porteuse.
- **5 projets** ont fait l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement par la CAF ou le Département après dépôt du dossier de demande de subvention, à la demande de la CAF ou du Département.

Le suivi ou l'accompagnement par la CAF ou le Département ont porté sur :

- L'éligibilité du projet, dans 3 cas.
- Le contenu du dossier (pièces constitutives), dans 3 cas.
- Le contenu du projet au regard du budget présenté, dans 3 cas.

Les porteurs de projets s'estiment satisfaits, en grande majorité, de l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Cependant, ils notent que cet accompagnement n'a pas été très approfondi, puisqu'il s'est limité la plupart du temps à quelques échanges de mails ou d'appels, pour ceux qui l'ont souhaité.

Certains porteurs de projet affirment que l'accompagnement n'était pas nécessaire, car ils estiment avoir l'habitude et/ou les compétences pour mener ce type de projets. Pour d'autres, à l'inverse une rencontre en amont aurait été souhaitable, pour constituer le dossier et mieux comprendre le cadre de l'appel à projets. Pour d'autres enfin, une formation aurait été la bienvenue, notamment sur les aspects financiers, la pluralité des aides et des partenaires mobilisables, le timing des appels à projet et les objectifs propres à chacun d'entre eux, ou bien pour soutenir les encadrants lorsque ceux-ci ont peu d'expérience (exemple des projets encadrés par des services civiques).

En termes de difficultés autres que financières, l'enquête auprès des porteurs de projets fait principalement ressortir des difficultés administratives (4 sur 8) et techniques (4 sur 8), liées à la spécificité des projets.

Plutôt qu'un besoin de formation, certains porteurs de projets ont proposé qu'une ou plusieurs réunions d'échanges soient organisées avec les autres porteurs de projets, afin de favoriser les transferts d'expérience, de s'entraider, voire de constituer un réseau.

2.10. La communication

La plupart des structures répondantes ont été informées de l'appel à projet directement par le Département, d'autres l'ont été par des partenaires, notamment des points information jeunesse.

Plus de la moitié d'entre elles estiment que la communication sur cet appel à projet n'est pas suffisante, puisqu'elle ne touche qu'un réseau restreint de partenaires : le ciblage est efficace, mais le dispositif gagnerait à s'élargir à de nouveaux acteurs, moins connus des réseaux existants (par exemple, en diffusant l'information sur une plus grande diversité de supports de communication). Enfin, certains notent que l'information était trop tardive pour répondre à temps à l'appel à projet.

Notons également que 6 porteurs sur 8 ont affirmé connaître le dispositif « Plus citoyens » mis en œuvre par le Département pour les 16-30 ans.

3. Conclusions de l'évaluation

3.1. Synthèse des résultats de l'évaluation

Un appel à projets qui atteint dans l'ensemble ses objectifs

Les projets ont concerné majoritairement des jeunes de 14 à 17 ans, ce qui **correspond à la tranche d'âge ciblée par les pilotes de l'appel à projets**. Sur ce point, l'objectif d'impliquer des jeunes adolescents à un âge où ils tendent à moins fréquenter les structures d'accueil classiques est atteint. On pourrait cependant se questionner plus finement sur la composition de ces publics, au-delà de leurs âges : sont-ils des publics habituels / traditionnels des structures participantes (en termes de catégories sociales, par exemple), ou bien sont-ils plus diversifiés que d'ordinaire ?

Il ressort de l'étude que des projets initiés par des jeunes adolescents accompagnés par des structures municipales ou associatives sont rarement financés par d'autres sources que ce type d'appel à projets. A ce titre, celui-ci a contribué à **enrichir le répertoire d'action des structures financées, et les a conduits à innover dans leur manière de travailler avec ce public** (notamment en donnant davantage de place aux initiatives et aux responsabilités des jeunes, mais aussi en termes de contenus innovants, sur la base des propositions des jeunes). Toutefois, il convient de préciser que les structures municipales sont susceptibles de mobiliser dans ce sens des ressources propres, que les structures associatives – notamment les moins professionnalisées – n'ont pas. Pour quelques rares projets, la subvention issue de l'appel à projets n'a constitué qu'une part mineure du financement du projet.

Les projets ont impliqué les jeunes dans leur élaboration et leur conduite, mais n'ont pas toujours été à leur initiative

Les projets ont porté sur des thématiques diverses : le sport, la culture, les médias, l'apprentissage de la démocratie locale ou européenne, etc. Ce qui les rapproche, c'est **le caractère « citoyen » de leur démarche**, défini par les pilotes comme le partage d'une expérience et la réalisation d'un projet en direction d'autrui. Dans certains cas, les critères de l'appel à projet ont favorisé l'inclusion ou le renforcement de cette dimension « citoyenne » dans des projets préexistants qui ne la prenaient pas en compte.

L'implication des jeunes dans l'élaboration et la conduite du projet constituait un objectif central de l'appel à projet et a fortement imprégné les différents projets. Toutefois, tous n'ont pas été à leur propre initiative. Au final, ils constituent l'aboutissement d'un processus discontinu, qui a impliqué de manière chaque fois singulière les structures et les jeunes. **L'analyse se confronte à la difficulté de qualifier le degré d'initiative et d'autonomie des jeunes dans l'élaboration et la conduite du projet, et la question de la posture et du rôle des structures accompagnantes dans ce processus reste posée.** Cependant, la philosophie de l'appel à projets a impulsé et/ou renforcé des pratiques moins « descendantes » (top down) dans la manière de construire et de réaliser les projets : l'attention portée à la parole des jeunes, à leurs initiatives et à leurs responsabilités mérite d'être soulignée.

Des effets sensibles sur les jeunes... mais difficiles à apprécier finement

Les porteurs de projets ont principalement évoqué des effets sur les jeunes en termes de **prise d'initiative et de responsabilité, de valorisation de leurs capacités, et d'appétence vis-à-vis de l'implication dans des projets collectifs**. Ils ont également souligné les apprentissages et les compétences acquises par les participants en termes de maîtrise des outils et leviers de la conception et de la conduite de projets. Des effets à moyen-long terme ont également été identifiés dans certains cas, lorsqu'une suite a été donnée au projet sur d'autres thématiques, d'autres participants ou d'autres formes, en lien avec la structure ou en autonomie, par exemple via la création d'une junior association. Les structures accompagnantes ont toutefois indiqué que l'implication variant – naturellement – d'un participant à l'autre, l'intensité de ces effets variait en proportion. Ce qui les a également conduit à mettre en exergue des conditions de réussite des projets : **éviter de travailler avec un groupe de participant trop important et s'assurer que chaque participant ait un rôle défini** dans la concrétisation du projet.

Il est difficile de préciser la portée de ces effets sur les participants. Dans cette perspective, une étude approfondie du déroulement des projets, l'observation des séances et le recueil de la parole des jeunes eux-mêmes seraient nécessaires.

Un nouveau public et des nouvelles pratiques pour les structures

Les structures ont pu via cet appel à projets **travailler avec des jeunes qui à cet âge tendent à s'en éloigner**. L'évaluation n'a toutefois pas permis de préciser la manière dont les structures sont entrées en contact avec les jeunes et si ceux qui ont participé étaient effectivement éloignés de ces structures avant la mise en place du projet. Il conviendra de s'interroger sur ce point si cet appel à projets devait être reconduit. Au-delà des jeunes porteurs de projets, elles ont également pu tisser des liens avec d'autres personnes, membres de la famille des participants ou habitants du quartier.

Elles ont également pu **expérimenter de nouvelles pratiques et une nouvelle posture** vis-à-vis des jeunes porteurs de projet, dans une perspective d'accompagnement à l'autonomie dans le portage de projets à dimension citoyenne. Si cet « effet levier » sur les pratiques des structures est à confirmer sur le long terme, l'appel à projet aura familiarisé les encadrants avec de nouvelles manières d'appréhender la relation aux jeunes (place donnée à leur parole, responsabilisation, autonomie...), donc favorisé la diffusion de ces approches.

Ces effets sont toutefois à pondérer selon les types de structure porteuse. Considérant leur diversité, il est évident que certaines d'entre elles ont une plus grande expérience avec ce type de public et une plus grande expertise vis-à-vis des pratiques d'accompagnement. On peut considérer que les apprentissages ont été dans l'ensemble plus importants pour les structures les moins professionnalisées. Toutefois, cela pose la question des compétences qu'elles peuvent mobiliser, ainsi que de leur capacité administrative et financière à mettre en œuvre ce type de projets.

3.2. Propositions en vue d'une reconduction / évolution de l'appel à projets

Vers des objectifs, des critères de sélection et des modalités de soutien affinés ?

Le premier critère qui paraît pouvoir être affiné est celui de **l'initiative du projet par les jeunes**. Des précisions pourraient être apportées dans les objectifs du projet sur les attentes des pilotes concernant les rôles respectifs des jeunes et des structures, en particulier à l'étape de la définition du projet. La posture attendue des jeunes en tant que porteur de projet, ainsi que celle de la structure en tant qu'accompagnante, pourraient être mieux définies.

L'objectif d'**accès à l'autonomie des jeunes dans la conduite de projets** à caractère citoyen pourrait également être affirmé et précisé. Il s'agirait de définir ce qui est attendu de la part des structures en termes de transfert des compétences en la matière, et de mettre l'accent sur les outils et leviers qui permettent d'offrir aux jeunes, à l'issue du projet, la capacité d'en conduire un nouveau en toute autonomie.

Concernant les modalités de soutien, une réflexion pourrait être conduite sur le type de structure concerné, tenant compte des **capacités financières différentes** entre les structures municipales et associées, les associations professionnalisées et les moins professionnalisées. Par ailleurs, une attention devrait être portée sur la part représentée par les fonds de l'appel à projets dans le plan de financement des projets, de manière à s'assurer d'un effet levier maximal.

En outre, il conviendrait de prendre en compte la portée des dynamiques que le projet se propose d'impulser, notamment dans la durée. Pour prolonger ces dynamiques, il conviendrait également de valoriser le dispositif « Plus Citoyens » qui peut offrir des solutions au groupe de jeunes désireux de faire perdurer leur projet en autonomie.

Enfin, il s'agira de prendre en compte la **répartition territoriale des projets**, voire de favoriser ceux qui sont conduits sur des territoires moins équipés en structures d'animation locale.

Des modalités de mise en œuvre de l'appel à projets et de relation aux structures à faire évoluer ?

En cas de reconduction, il semblerait nécessaire d'**élargir la communication** (quantitativement et qualitativement) autour de l'appel à projet lors de son lancement, en particulier si les crédits mobilisés étaient plus importants. Cela pourrait permettre de diversifier les types de structures et les types de publics bénéficiaires.

Les modalités d'accompagnement des porteurs de projets pourraient également évoluer dans le sens d'**un soutien technique et administratif plus important** à l'étape du montage des projets, notamment pour les structures les moins professionnalisées. Une réflexion pourrait également être conduite au sujet des besoins en formation exprimés sur ce point (mobilisation de financements complémentaires notamment).

Par ailleurs, les structures ont exprimé leur souhait d'**échanger avec les autres structures engagées** dans l'appel à projets. Cette rencontre pourrait permettre de capitaliser les enseignements et de favoriser les transferts d'expériences sur les pratiques novatrices initiées par les structures participantes, donc potentiellement les renforcer au-delà de la participation à l'appel à projets. Ouvrir un tel espace d'échange sur les pratiques, la réponse aux objectifs, la posture des structures vis-à-vis des jeunes, paraît en effet pertinent et permettrait de **faire exister, au-delà des projets pris séparément, un projet d'ensemble**.

Enfin, les exigences concernant le bilan et l'évaluation des projets devraient être précisées en amont de l'appel à projets, de manière à s'assurer d'un retour de qualité de la part des porteurs de projet. Il conviendrait également d'envisager la prise en compte du point de vue des jeunes participants dans l'évaluation.

Rapport rédigé par Félix Dupin-Meynard et Timothée André (SPGE/DSOE)

ANNEXE 1 – Questionnaire d'évaluation destiné aux structures porteuses de projet

1. Identification du projet

Nom de la structure accompagnatrice	
Intitulé de l'action	

2. Communication sur l'appel à projets

2.1. Par quel moyen votre structure a-t-elle été informée du lancement de l'appel à projets ?

.....
.....

2.2. Quelle perception avez-vous de la communication faite sur l'appel à projet ? D'autres canaux auraient-ils dû ou pu être utilisés ?

.....
.....

3. Conduite du projet

3.1. Comment les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration du projet (distinguée de la conduite du projet, cf. question suivante) ? Comment ont été prises en compte leurs attentes ? Quelle a été la répartition des rôles entre l'encadrant et les jeunes à cette étape ?

.....
.....
.....
.....

3.2. Comment les jeunes ont-ils été impliqués dans la conduite du projet ? Quelle a été la répartition des rôles entre l'encadrant et les jeunes à cette étape ?

.....
.....
.....
.....

3.3. Quelles sont les pratiques qui permettent selon vous de susciter une implication forte de leur part ?

.....
.....
.....
.....

4. Effets du projet sur les jeunes

4.1. Ce projet a-t-il permis à votre structure de travailler avec des jeunes qui ne la fréquentaient pas auparavant ? Si oui, combien ?

.....

4.2. Quels ont été les résultats du projet au regard des objectifs de l'appel à projets ? Quels difficultés rencontrées et quels leviers ? (*Réponses à apporter dans le tableau ci-dessous*)

Effets du projet sur les jeunes			
Objectifs	Description des effets	Difficultés / freins	Leviers / facteurs de réussite
Susciter leurs initiatives			
Favoriser leur prise de responsabilité			
Favoriser leur autonomisation en les associant à l'évaluation des actions les concernant			
Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société			

4.3. Des suites à ce projet sont-elles prévues ? Lesquelles et dans quel cadre ? Votre structure a-t-elle prévu de conserver un lien avec les jeunes participants et de quelle manière ?

.....

5. Perception de l'appel à projets et de son ingénierie

5.1. Le montant de la subvention (maximum 80% du coût du projet, plafonnée à 5 000 euros) répond-il à vos besoins sur ce type de projets ?

.....
.....

5.2. Avez-vous connu des difficultés à mobiliser des financements complémentaires ? Quelles difficultés ?

.....
.....

5.3. Avez-vous connu des difficultés autres que financières dans le montage du projet ? Lesquelles ?

.....
.....

5.4. Quel accompagnement avez-vous reçu de la part du Département ou de la CAF au montage du projet ? Quelle appréciation portez-vous sur cet accompagnement ? A-t-il permis de dépasser les difficultés rencontrées ?

.....
.....
.....

5.5. Vous paraîtrait-il intéressant de bénéficier d'une formation sur le montage et la conduite de projets de ce type ? Sur quels aspects ?

.....
.....

5.6. Avez-vous déjà accompagné ce type de projets ? L'appel à projets a-t-il conduit votre structure à innover dans votre manière de travailler avec les jeunes ?

.....
.....
.....

5.7. Connaissez-vous le dispositif « Plus citoyens » mis en œuvre par le Département pour les 16-30 ans ?

.....
.....

5.8. Selon vous, dans quelle mesure la participation des jeunes à votre projet leur donne-t-il les moyens de porter plus tard (après 17 ans) ce type de projet en autonomie vis-à-vis des structures ?

.....
.....
.....

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
Mairie de Rosny-sous-Bois	service jeunesse	Londres 2012 "autour des JO"	nouvelle	projet en adéquation avec les attentes des jeunes sur ce territoire	initiative faible, forte association des jeunes à la l'élaboration du projet	Fort, L'animateur référent a un formation qualifiante dans le domaine de l'animation et a une certaine expérience avec le public ados	Fort, le projet est co-porté avec une association et plusieurs partenaires sont impliqués dans l'accompagnement des jeunes	limité, seule une info aux familles a été faite au travers de réunions et entretiens	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Rosny-sous-Bois	service jeunesse	reporters en Europe	existante	fort, mise en œuvre d'un projet en adéquation avec les intérêts des jeunes.	Fort, Proposition de la part de 2 jeunes + Projet proposé dans le cadre du conseil des jeunes	expérience faible dans les métiers de l'animation	à minima, communication des autres partenaires	à minima, uniquement une information des familles	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Rosny-sous-Bois	service jeunesse	Web radio	nouvelle	Constat d'un groupe de jeunes réceptifs à la culture musicale	projet plutôt porté par le SMJ	Expérience significative dans le domaine de la radio et de la jeunesse	faible	à minima, uniquement des autorisations parentales	défavorable	- déjà deux projets financés - projet de web radio également porté par l'AGG sur le même territoire et en partenariat avec le service jeunesse

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
Mairie de Pierrefitte	service jeunesse	"Vis ta ville": volet Hip Hop et culture urbaine	nouvelle	volonté des jeunes d'accéder à l'autonomie	la JA est porteuse de l'action dans son intégralité	forte 12 ans d'expérience dans le domaine de la jeunesse, pas d'informations sur les qualifications	partenariat uniquement avec le SMJ	suivi régulier des familles	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Bondy	service jeunesse	la citoyenneté en quatre langues	nouvelle	Des freins à la mobilité ont été identifiés par la ville	projet émanant du conseil des jeunes	expérience significative dans le secteur de l'animation	projet mené en complémentarité avec les partenaires locaux	peu d'information	favorable mais montant trop élevé pour un même projet	Accompagnement uniquement de deux groupes sur les 4 présentés (soit 5 000 € et 3 100 €)
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Antenne jeunesse Tabarly	journée prévention routière	existante		néant, volonté de la ville de sensibiliser la jeunesse sur les dangers en 2 roues	uniquement un bafa	partenariat avec une asso, le centre social, les médiateurs de la ville, Aucune infos sur les modalités d partenariat	les parents sont conviés durant la réalisation du projet	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Antenne jeunesse Tabarly	Défi à Tabarly	nouvelle	difficulté pour l'antenne à capter le public féminin	souhait des participants d'effectuer un séjour	uniquement un bafa	partenariat avec une asso, le centre social. Aucune infos sur les modalités d partenariat	Uniquement une information	favorable, montant supérieur à celui demandé car erreur budget	Le budget présenté comporte une erreur. Après après avoir pris contact avec le partenaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 1600 € en lieu et place des 740 € demandés.
Mairie de Sevran	Maison de quartier Michelet	implication des jeunes sevrans dans leur quartier	existante	constat fait par la maison de quartier : manque d'autonomie et d'implication de la part des jeunes	moyenne	formation qualifiante dans le domaine de l'animation	à minima, projet en lien avec le service jeunesse	implication et info des familles	Favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Montreuil	centre social Esperanto	Echange Interculturel	existante	Ok, besoin des jeunes de découvrir d'autres cultures	Les jeunes sont associés de bout en bout à la mise en œuvre du projet	diplôme qualifiant et forte expérience dans la jeunesse	association des partenaires locaux		défavorable	Le Centre social a déjà obtenu un financement au titre de l'exercice 2012 dans le cadre de l'appel à projets Caf

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
Mairie de Drancy	service jeunesse	conseil consultatif des jeunes	existante		fort, projets émanant des CCJ	formation qualifiant dans le domaine de l'animation, forte expérience dans le domaine de la jeunesse	Pas d'info dans le projet	Pas d'info dans le projet	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Saint-Denis	service animation socio éducative	Conseil municipal des jeunes habitants	existante	néant, constat d'une inégalité dans les accès aux droits	volonté politique de la ville sur ce projet, au sein du conseil, les jeunes seront à l'initiative et acteurs des actions	Animateur territorial titulaire	partenariats avec les collèges de la ville	uniquement une information des familles	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Saint-Denis	service animation socio éducative	2ème édition des délégués des antennes jeunesse	existante	volonté de responsabiliser les jeunes	Faible, volonté municipale	Animateur territorial titulaire	Néant	uniquement une information	défavorable	le programme proposé s'adresse à des jeunes de 11 à 17 ans. Cependant, l'initiative et le portage du projet par les jeunes apparaissent comme insuffisamment développés.

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
red star club montreuillois	association sportive	Du rêve à la réalité	nouvelle	?	fort, demande spécifique du groupe de jeunes sur ce projet	Expérience durable dans le domaine de l'animation	Néant	implication des parents durant l'ensemble du projet (actions d'auto-financement et participation au séjour)	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Rackham	association	Plaine d'Été	nouvelle	Souplesse demandée par les jeunes	Les jeunes ont choisi la thématique	Forte expérience	Partenariat local avec le Smj, le Pij, la maison de quartier,,,	implication durant l'ensemble du déroulement du projet	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
ADDASSEC	association	Multisport pour jeunes en situation de handicap (Villepinte)	nouvelle	Demande des jeunes de pouvoir pratiquer un sport adapté à leur handicap	projet suite à une demande des jeunes, association des jeunes à l'élaboration du programme d'activité	Diplôme qualifiant dans le domaine de l'animation, forte expérience sur le champ du handicap	partenariat avec la collectivité et les alsh	information des familles uniquement, réunions durant le déroulement	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.

Structure porteuse du projet		Intitulé du projet	Description du projet et critères de sélection						Décision d'attribution	
Nom de la structure	Statut (BIJ/PIJ, CS, asso...)	Intitulé du projet	Action nouvelle/existante?	Réponse au critère répondant à un besoin formulé	Réponse au critère: projet à l'initiative et associant les jeunes	Réponse au critère: qualification et expérience des accompagnants	Réponse au critère: inscription dans le tissu local	Réponse au critère: information des familles	Avis commission d'attribution	Motifs
Sol Ci sport	association	La Gazette des Grands Pêcheurs	nouvelle	pas de besoin formulé, plutôt le constat identifié par l'asso d'un manque de mixité et cloisonnement par quartier	Les jeunes sont acteurs du projet mais l'initiative est associative	Journaliste, ans d'expérience en animation	L'association a des partenariats multiples avec les partenaires locaux. Sur ce projet, partenariat financier avec 4 villes.	Fort, les familles sont associées dans l'élaboration du projet	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
AGG	association des centres sociaux	Radio Marnaudes	nouvelle	Constat effectué par le CS d'une scission entre les jeunes et le reste du quartier	Fort, projet émanant d'un jeune ayant le projet de devenir journaliste	Pas de diplôme dans le domaine de l'animation	Partenariat avec le SMJ et un bailleur social	Information des familles et possibilité pour les parents d'assister aux émissions	favorable	Le projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet et le groupe de jeunes est fortement impliqué dans la mise en œuvre de l'action.
Mairie de Drancy	centre social municipal	sport-educ	nouvelle	Jeunesse en décrochage scolaire, montée de la violence féminine, mal-être de la jeunesse	Volonté du Cs d'accompagner individuellement les jeunes en difficulté	Expérience dans la médiation sociale et l'insertion sociale et professionnelle	Projet en lien avec la politique de la ville et les établissements scolaires	Contractualisation avec les familles	défavorable	Ce projet ne répond pas aux conditions d'éligibilité, il s'agit d'un dispositif en lien avec la réussite éducative pour lesquels des financements plus adaptés existent.

Structure porteuse du projet	Intitulé du projet					Suivi avant/après dépôt des dossiers			Financement				Décision d'attribution	
		Calendrier du projet	Nombre des jeunes associés à l'élaboration du projet	Âge des jeunes associés à l'élaboration du projet	Nombre de personnes touchés (préciser si public d'une représentation)	Objet de la demande d'accomp., infos demandées rencontrées	Accomp. CG avant le dépôt	Accomp. CG après le dépôt	Coût total du projet	Montant de la subvention demandé	soit, en % du coût total	Autres sources de financement	Avis commission d'attribution	Montant de la subvention accordée
Mairie de Rosny-sous-Bois	Londres 2012 "autour des JO"	juin-octobre 2012	15	14 à 17	100			38041	5000	13%	ville, privé	favorable	5000	
Mairie de Rosny-sous-Bois	reporters en Europe	juillet-décembre 2012	2	13 à 17	7			7300	4100	56%	ville, autofinancement	favorable	4100	
Mairie de Rosny-sous-Bois	Web radio	sept-12	6	14 à 17	jeunes de la ville			7500	5000	67%	ville	défavorable		
Mairie de Pierrefitte	"Vis ta ville": volet Hip Hop et culture urbaine	novembre 2011-novembre 2012	3	11 à 17	48	Eligibilité du projet	X	4400	3200	73%	ville	favorable	3200	
Mairie de Bondy	la citoyenneté en quatre langues	juin-décembre 2012	28	15/16/17	28	Précisions sur le budget et contenu projet (4 projets)		30996	20600	66%	ville, autofinancement	favorable mais mntant trop élevé pour un même projet	8100	

Structure porteuse du projet	Intitulé du projet					Suivi avant/après dépôt des dossiers			Financement				Décision d'attribution	
		Calendrier du projet	Nombre des jeunes associés à l'élaboration du projet	Âge des jeunes associés à l'élaboration du projet	Nombre de personnes touchés (préciser si public d'une représentation)	Objet de la demande d'accomp., infos demandées rencontrées	Accomp. CG avant le dépôt	Accomp. CG après le dépôt	Coût total du projet	Montant de la subvention demandé	soit, en % du coût total	Autres sources de financement	Avis commission d'attribution	Montant de la subvention accordée
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	journée prévention routière	juin-septembre 2012	10	15/16/17	100	Précisions sur le budget et contenu projet		X	3290	2000	61%	ville	favorable	2000
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Défi à Tabarly	Été 2012	6	15/16/17	50	Précisions sur le budget et contenu projet		X	2040	740	36%	ville, Grajar	favorable, montant supérieur à celui demandé car erreur budget	1600
Mairie de Sevran	implication des jeunes sevrans dans leur quartier	été 2012	20	15/16/17	50				7000	4000	57%	ville, privé	Favorable	4000
Mairie de Montreuil	Echange Interculturel	septembre 2010-septembre 2015	30	11 à 16	200				23180	5000	22%	ville, Etat, autofinancement	défavorable	
Mairie de Drancy	conseil consultatif des jeunes	2012-2013	37	11à17	100 ?				10293	4000	39%	ville	favorable	4000

Structure porteuse du projet	Intitulé du projet					Suivi avant/après dépôt des dossiers			Financement				Décision d'attribution	
		Calendrier du projet	Nombre des jeunes associés à l'élaboration du projet	Âge des jeunes associés à l'élaboration du projet	Nombre de personnes touchés (préciser si public d'une représentation)	Objet de la demande d'accomp., infos demandées difficultés rencontrées	Accomp. CG avant le dépôt	Accomp. CG après le dépôt	Coût total du projet	Montant de la subvention demandé	soit, en % du coût total	Autres sources de financement	Avis commission d'attribution	Montant de la subvention accordée
Mairie de Saint-Denis	Conseil municipal des jeunes habitants	oct-11	37	11à14	37			21120	5000	24%	ville, Etat	favorable	5000	
Mairie de Saint-Denis	2ème édition des délégués des antennes jeunesse	juil-10	52	11 à 17	500			53000	5000	9%	ville	défavorable		
red star club montreuillois	Du rêve à la réalité	octobre 2011-juillet 2012	22	11à 12	22			12482	5000	40%	dons, sponsors, autofinancement	favorable	5000	
Rackham	Plaine d'Eté	juil-12	6	14/15/16	200			4250	3000	71%	ville, autofinancement	favorable	3000	
ADDASSEC	Multisport pour jeunes en situation de handicap (Villepinte)	sept-12	4	11 à 14	12	Eligibilité, contenu du dossier	X	7700	5000	65%	FFH, cnds	favorable	5000	

Structure porteuse du projet	Intitulé du projet					Suivi avant/après dépôt des dossiers			Financement				Décision d'attribution	
Nom de la structure	Intitulé du projet	Calendrier du projet	Nombre des jeunes associés à l'élaboration du projet	Âge des jeunes associés à l'élaboration du projet	Nombre de personnes touchés (préciser si public d'une représentation)	Objet de la demande d'accomp., infos demandées rencontrées	Accomp. CG avant le dépôt	Accomp. CG après le dépôt	Coût total du projet	Montant de la subvention demandé	soit, en % du coût total	Autres sources de financement	Avis commission d'attribution	Montant de la subvention accordée
Sol Ci sport	La Gazette des Grands Péchers	mars-juin 2012	16	13 à 17	16	Eligibilité, contenu du dossier Dossier incomplet (RIB, statuts association)	X	X	11000	5000	45%	villes, autofinancement	favorable	5000
AGG	Radio Marnaudes	oct-12	15	12 à 17	200	Dossier incomplet (statuts, RIB association)		X	8950	5000	56%	ville, autofinancement	favorable	5000
Mairie de Drancy	sport-educ	septembre 2012 - juin 2013	20	11 à 16	20				5000	4000	80%	ville	défavorable	